Réseau de transport d'électricité

CR-DC-MKTG-13-00331

Compte-rendu de la CFAI du 5 avril 2013

Indice : 2013-331		Date d'approbation : 19/09/2013
Destinataire(s) : Tous les participants Copie(s) : Régis BOIGEGRAIN, Gladys LAROSE, Gabriel DA SILVA		Rédacteur(s) : Laure LAMOUREUX Vérificateur(s) : Lucian BALEA Approbateur(s) : Jean VERSEILLE Accessibilité : Restreint

Participants :

ALPIQ : Grégoire PFEFFERLE
CNR : Rémi PERRIN
CRE : Adrien THIRION
EDF TRADING: Nicolas BARBANNAUD
GDF SUEZ TRADING : Chantal LY et Vincent MALANDAIN
RTE Direction : Jean VERSEILLE
RTE Département Intégration du Marché Européen : Lucian BALEA, Lalaké APOYAN, Xavier PINCHAUX et Philippe NOURY
RTE- CNES : Stéphane CHARRET
RTE- Département Commercial : Laure LAMOUREUX

ORDRE DU JOUR

1- **Service d'enchères** : Bilan de l'année 2012
2- **SWE** : Point d'avancement sur les différents projets en cours
3- **BALIT** : Impact de BALIT sur le prix moyen pondéré d'ajustement
4- **IFA** : Retour sur les incidents
5- **NWE** : Point d'étape sur le projet de couplage
6- **Projet flow-based** : retour sur les résultats de l'external parallel run et lancement de la consultation en mai/juin
7- **Infra journalier IFS /IFD**
8- **Intraday (présentation d'EDF TRADING)** : 15 min / 30 min / 1h trading in coupled intraday markets
9- **Points divers** :

Portail FUI

Forward Capacity Allocation Network Code

Département commercial
Tour Initiale
1 terrasse Bellini - TSA 41000
92919 LA DEFENSE CEDEX
www.rte-france.com

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

POINTS À RETENIR

1- Service d'enchères : bilan de l'année 2012

En 2012, les enchères journalières ont été réussies à 99,9% (contre 99,2% en 2011).

Sur IFI, les annulations d'enchères infra-journalières étaient dues à des problèmes informatiques.

La CNR s'interroge sur l'utilité de devoir passer par la hotline en cas de problème relevant du DIAR, ce qui occasionne une perte de temps. RTE précise que la hotline peut résoudre seule la grande majorité des appels. Dans les autres cas, la hotline doit rapidement transmettre l'appel au DIAR. Un rappel de cette procédure sera fait à la hotline.

2- SWE : Point d'avancement sur les différents projets en cours

Le Memorandum Of Understanding du projet de refonte des enchères devrait être signé prochainement par CASC, REE et RTE. L'objectif est que tout soit prêt en octobre afin que l'enchère annuelle 2014 soit gérée par CASC.

EDF TRADING et CNR soulèvent la question des différences de nominations sur la frontière espagnole. En général en cas de différence de nomination c'est la valeur minimale qui est retenue mais RTE précise que ce n'est pas une règle systématique. De plus, la CNE considère qu'il n'y a pas de nominations à proprement parler côté espagnol, cette question doit donc être clarifiée.

Le couplage avec l'Espagne devrait être prêt opérationnellement à la fin du premier trimestre 2014 mais la date de démarrage effective dépendra de l'insertion de ce projet parmi les autres projets européens. Ce couplage sera un couplage en ATC. En effet, le flow-based est intéressant dans le cas d'un réseau fortement maillé mais n'apporterait pas d'avantages significatifs sur cette frontière.

EDF TRADING demande des précisions sur le décalage à midi de la Gate Closure Time (GCT) espagnole. RTE poussera pour que cette modification intervienne simultanément au démarrage du couplage. Les acteurs de marché souhaiteraient que la modification se fasse dans le règlement sans date fixe afin que la CNE n'ait qu'une publication à faire pour préciser la date de changement de GCT.

EDF TRADING signale que si comme proposé dans la consultation NWE, la GCT du projet NWE Day-Ahead est avancée, il faudra alors aussi modifier la GCT espagnole afin de maintenir une cohérence globale.

Le démarrage du BALIT avec l'Espagne est prévu en novembre 2013 (cette date devra être confirmée après la signature du Memorandum Of Understanding entre REE et RTE).

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

3- BALIT : Impact de BALIT sur le prix moyen pondéré d'ajustement

Les échanges BALIT ne peuvent intervenir que s'il reste de la capacité disponible après la clôture du marché. Les offres BALIT activées par RTE représentent moins de 1% des offres activées sur le Mécanisme d'Ajustement. Les activations suivent la logique des prix, l'impact est donc toujours positif pour les RE quand RTE active. Quand NG active, selon le cas (activation à la hausse ou à la baisse avec une tendance à la hausse ou à la baisse), l'impact sur le prix de règlement des écarts peut être positif ou négatif.

L'étude faite entre décembre 2011 et août 2012 montre que ce mécanisme est plus favorable au Prix de Règlement des Ecarts Positifs (impacts positifs dans 76,6% des cas et neutres dans 22 ,7% des cas) qu'au Prix de Règlement des Ecarts Négatifs (impacts positifs dans 4,8% des cas et neutres dans 62,7% des cas). Les gains seront plus importants lorsque le mécanisme sera étendu.

ALPIQ voudrait savoir s'il est possible qu'une activation BALIT entraine l'activation d'une offre sur le Mécanisme d'Ajustement français. RTE confirme que c'est une possibilité, sachant que dans ce cas, le social welfare européen augmente.

GDF SUEZ TRADING souhaite des précisions sur la fixation des prix et leur contrôle. RTE précise que les prix sont ceux du Mécanisme d'Ajustement.

ALPIQ demande si l'extension de BALIT pourrait générer des activations en chaîne. RTE confirme que c'est effectivement la cible : BALIT pourrait « traverser » la France mais cela nécessiterait quand même de respecter les contraintes du réseau.

4- IFA : Retour sur les incidents

Deux faits majeurs expliquent la dégradation de la disponibilité commerciale : le déclenchement de la climatisation du contrôle commande le 30 septembre 2012 et les fuites d'huile sur les câbles terrestres côté français. Le déclenchement du 30 septembre 2012 a eu pour conséquence majeure la nécessité de remplacer la Bobine d'Inductance de Lissage côté anglais. Ce remplacement prend beaucoup de temps en raison des difficultés de transport du matériel et du génie civil nécessaire. Côté français, les fuites sur les câbles terrestres du bipôle 1 ont été réparées mais ce type de problème pourrait se reproduire. C'est pour cette raison que les équipes d'ingénierie de Rte étudient le remplacement total de ces câbles. Ce projet s'il est décidé nécessiterait a minima 2 à 4 ans selon la disponibilité des câbliers à produire ce type de câbles.

EDF TRADING souhaiterait que la communication aux acteurs soit faite le plus tôt possible lors des indisponibilités fortuites. RTE précise que toute indisponibilité fortuite nécessite un déplacement sur

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

le terrain afin de diagnostiquer le problème et d'estimer quand la capacité pourra être de nouveau disponible. Sauf cas particulier, la communication aux acteurs a lieu entre 10mn et 2h après l'incident.

CNR s'étonne que la capacité mise en vente le matin soit parfois annulée dans l'après-midi, il serait préférable que las acteurs soient informés sur le risque que cette capacité ne soit finalement pas vendue. RTE indique que dans ce cas c'est une indisponibilité fortuite qui ne peut donc pas être prévue. CNR a l'impression qu'IFA n'a pas de comptes à rendre. RTE rappelle que dans le cas d'IFA, contrairement aux autres interconnexions, le réseau n'est pas maillé et en cas de problème, il n'y a donc pas de N-1. Sur cette frontière, non seulement l'installation est plus complexe mais il y a également la question de la fermeté. Dans l'avenir, les allocations implicites nécessiteront que les capacités physiques allouées soient fermes. Pour les allocations explicites, les gestionnaires de réseau réfléchissent à une modification des règles. CNR se demande si les enchères se dérouleraient de la même façon si le remboursement était à 110%. RTE précise que les règles de fermeté se reflètent certainement dans les offres faites par les acteurs.

5- NWE : Point d'étape sur le projet de couplage

La consultation de mars avait pour but de définir la faisabilité des processus dans le temps imparti (ie. entre la clôture des carnets d'ordres à midi et celle des nominations transfrontalières fixées à 15h30) ainsi que de fournir des éléments de réponses sur la gestion des situations exceptionnelles.

Les règles IFA seront mises en consultation courant mai. Ces règles mentionneront le cas de découplage et de fall-back IFA. Un forum NWE aura lieu le 14 juin à Londres.

EDF TRADING s'étonne que la consultation de mars n'ait porté que sur les timings et pas sur les différents cas possibles de découplage. EDF TRADING n'est pas favorable à une avancée de l'heure de fermeture des carnets d'ordre ou à un décalage des temps de nomination car il y aurait un risque de perdre en qualité ou de tendre d'autres processus. Le fall-back nécessite que le marché puisse réagir ce qui ne sera pas possible si le processus est trop complexe. Tous les cas de découplage ne sont sans doute pas possibles. RTE indique que la liste des cas de découplages possibles est en cours de calage et sera publiée. Ces questions pourront être discutées lors du stakeholder forum. Le projet devrait débuter en novembre avec certaines possibilités de fall-back qui pourront être améliorées plus tard.

6- Projet flow-based : retour sur les résultats de l'external parallel run et lancement de la consultation en mai/juin

La convergence est incontestablement meilleure en Flow-Based qu'en ATC avec des différences marginales entre le Flow-Based et le Flow-Based intuitif. Le projet continue en 2013 et sera amélioré tout au long de l'année. L'objectif est d'être techniquement prêt fin décembre 2013 pour démarrer après la période d'activation du roll_back NWE. Les documents pour la consultation de fin avril seront bientôt transmis aux acteurs. Après cette consultation, la phase d'approbation des régulateurs commencera en août et durera jusqu'au mois de décembre.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

EDF TRADING se demande pourquoi l'approbation des régulateurs interviendrait début août et non à la fin du parallel run. La CRE précise que les régulateurs approuveront seulement la méthodologie début août, il n'y aura une approbation totale des régulateurs qu'à la fin du parallel run.

Certains jours, le social welfare est inférieur en ATC qu'en Flow-Based, cela peut être du à des écarts de modélisation entre ATC et Flow-Based. Cependant de forts écarts ont été constatés en semaine 10 et sont en cours d'analyses plus approfondies (une réponse sera publiée sur le site internet de questions-réponses).

Certains jours, les données ne sont pas publiées. Ceci résulte du manque d'industrialisation du processus. A partir de l'automne, l'outil sera totalement industrialisé et donc plus robuste.

CNR se demande s'il faudra attendre l'automne pour avoir une publication quotidienne. RTE indique qu'actuellement les calculs sont faits quotidiennement mais comportent des phases manuelles, c'est également une période de formation des opérateurs. Les données ne sont pas publiées s'il y a eu une erreur des opérateurs ou si elles ne sont pas représentatives (par exemple si une branche critique n'est pas renseignée et que cela conduit à des résultats aberrants).

CNR s'inquiète des difficultés que les acteurs auront à prévoir les flux en flow-based : le social welfare varie très fortement d'un jour à l'autre par rapport à l'ATC et il est très difficile à anticiper. RTE précise que l'ATC est une méthode plus grossière : la NTC est estimée en fonction de paramètres implicites. Le Flow-Based consiste à préciser ces paramètres. Les capacités Flow-based sont plus proches du réel et dépendent donc de la production éolienne, des températures, etc. Il ne faut pas se focaliser sur les journées atypiques, le projet en est encore à ses débuts. L'utility tool a pour but d'aider les acteurs à anticiper les flux. Toutes les idées pour améliorer cet outil sont les bienvenues.

7- Infra journalier IFS /IFD

Ce projet a pour but d'intégrer la mise en place d'une allocation implicite (via la bourse EPEX Spot) en parallèle de l'allocation explicite existante sur la frontière France-Suisse et sur la frontière Suisse-Allemande (basé sur le modèle existant sur la frontière France-Allemagne). De plus, la capacité pourra être allouée au pas 0,01 MW sur les deux frontières France-Suisse et France-Allemagne (explicite et implicite). A cet effet, les règles IFS/IFD seront mises en consultation du 15 au 26 avril. Le Go live est prévu en juin.

8- Intraday (présentation d'EDF TRADING) : 15 min / 30 min / 1h trading in coupled intraday markets

EDF TRADING souhaiterait voir plus d'harmonisation au plus près du temps réel afin d'éviter les découplages des différents marchés et en particulier que la GCT de l'interconnexion France-Allemagne soit harmonisée à H-45mn comme le marché allemand. De plus, les produits 15 minutes se développent en Allemagne et les NEB peuvent être déclarées au pas demi-horaire, il pourrait donc être utile pour les acteurs de voir se développer des produits 30mn aux interconnexions.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

RTE n'a pas encore étudié tous les impacts de ces éventuelles modifications mais souhaite recueillir l'avis des différents participants sur ce sujet.

GDF SUEZ TRADING partage l'avis d'EDF TRADING sur le découplage France - Allemagne : si les marchés étaient couplés pendant ces 15 minutes, il pourrait y avoir beaucoup de liquidités, c'est dommage. Par ailleurs, des produits 30 minutes en explicite seraient un avantage et pourraient sans doute être implémentés sans retarder d'autres projets. Sur un autre sujet, GDF SUEZ TRADING se demande pourquoi RTE n'autorise pas la nomination des NEB ex-post comme le font d'autres pays. RTE précise que ce sujet devrait plutôt être abordé en Commission Accès au Marché.

ALPIQ soutient également ce souhait d'harmonisation à H-45mn ainsi que pour des produits de 15 minutes (plutôt que des produits de 30minutes).

EDF TRADING pense que des produits 30mn pourraient être appariés avec des produits 15mn relativement aisément. En revanche, il serait certainement difficile de trouver 4 produits de 15 minutes pour en matcher un de 60.

9- Points divers :

Le portail de transparence de la région France UK Ireland a été lancé : http://www.fui-portal.eu

La version projet du Forward Capacity Allocation Network Code est actuellement en consultation sur le site de l'ENTSOE jusqu'au 28 mai sur :

https://www.entsoe.eu/major-projects/network-code-development/forward-capacity-allocation/

Prochaine CFAI prévue le 27 septembre de 10h à 12h30.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)